

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PAVILLY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Pavilly. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Pavilly.

Le compte administratif rapproche les prévisions de crédits inscrites au budget primitif, des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par le Président, pour approbation, au conseil d'administration, qui l'arrête définitivement par un vote, devant intervenir avant le 30 juin de l'année, qui suit la clôture de l'exercice budgétaire.

Le compte administratif 2017 a été voté le 9 Avril 2018 par le conseil d'administration du CCAS. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I. L'exécution du budget de fonctionnement

A) Généralités

Le compte administratif 2017 retrace l'exécution des dépenses et recettes de fonctionnement qui ont permis au CCAS de Pavilly d'assurer les différentes missions qui sont les siennes, et principalement :

- * la lutte contre l'exclusion (aide alimentaire)
- * la gestion de la résidence autonomie de personnes âgées « Georges de Beaurepaire »
- * la participation à l'instruction des demandes d'aides sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées, etc...),
- * l'intervention au titre de l'aide sociale facultative (secours d'urgence, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc....)
- * l'organisation et la gestion du repas des aînés
- * les actions de prévention de la perte d'autonomie

B) Les dépenses de fonctionnement réalisées

En 2017, les principales dépenses de fonctionnement réalisées se sont élevées à **353 556.45 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES	CRÉDITS 2017 PREVUS	CRÉDITS 2017 RÉALISÉS
Dépenses courantes (Chap 011)	276 850.00 €	247 265.70 €
Dépenses de personnel (Chap 012)	83 020.47 €	78 599.56 €
Autres charges de gestion courante (Chap 65)	43 500.00 €	26 754.13 €
Total dépenses réelles	403 370.47 €	352 619.39 €
Charges (écritures d'ordre entre sections : Chap 042)	950.00 €	937.06 €
Virement à la section d'investissement	19 332.53 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	423 653.00 €	353 556.45 €

- Les dépenses de personnel représentent **22.29%** du total des dépenses réelles de fonctionnement.

- Les charges courantes de fonctionnement quant à elles représentent **70.12%**, du total de ces dépenses réelles, dont 60% sont constituées par le paiement du loyer de la résidence autonomie pour personnes âgées, « Georges de Beaurepaire », au bailleur social « Logéal Immobilière ».

- A noter que le CCAS ne supporte aucune dépense financière (paiement des intérêts de la dette), en raison de l'absence d'endettement du CCAS.

- Les autres charges de gestion courante correspondent principalement aux secours d'urgence délivrés par le CCAS ; ces derniers représentant **76.64%** de ces charges de gestion courante.

C) Les recettes de fonctionnement réalisées

Pour notre CCAS, les recettes de fonctionnement correspondent, principalement, à la subvention de fonctionnement versée par la commune de Pavilly et aux loyers perçus par le CCAS auprès des locataires de la résidence autonomie pour personnes âgées « Georges de Beaurepaire ».

En 2017, les principales recettes de fonctionnement réalisées se sont élevées à **400 676.40 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

RECETTES	CRÉDITS 2017 PREVUS	CRÉDITS 2017 RÉALISÉS
Recettes des services (Chap 70)	550.50 €	550.00 €

Atténuation de charges (Chap 013)	300.00 €	384.00 €
Dotations et participations (Chap 74)	81 080.00 €	105 694.50 €
Autres recettes de gestion courante (Chap 75)	290 000.00 €	293 850.26 €
Produits exceptionnels (Chap 76)	0.00 €	1 653.22 €
Total recette réelles	371 930.50 €	400 478.76 €
Produits exceptionnels (Chap 77)	0.00 €	197.64 €
Produits (écritures d'ordre entre sections : Chap 042)	0.00 €	0.00 €
Excédent brut reporté	51 722.50 €	
TOTAL GENERAL	423 653.00 €	400 676.40 €

- Les dotations et participation représentent **26.39%** des recettes réelles de fonctionnement, et parmi ces dotations, 65.28 % sont constituées par la seule subvention versée par la commune au CCAS.

- Les autres recettes de gestion courante représentent **73.37 %** des recettes réelles de fonctionnement, et sont constituées à hauteur de 99.98%, des loyers encaissés par le CCAS auprès des locataires de la résidence « Georges de Beaurepaire »

D) **Résultat de la section de fonctionnement 2017**

Résultat de la section de fonctionnement 2017 (excédent)	47 119.95 €
Reprise de l'excédent de l'exercice 2016	51 722.50 €
Résultat de la section de fonctionnement 2017	<u>98 842.45 €</u>

II. L'exécution du budget d'investissement

A) **Généralités**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du CCAS à moyen ou long terme.

B) **Les dépenses d'investissement réalisées**

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2017 se sont élevées à **8 127.32 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES	CRÉDITS 2017 PREVUS	CRÉDITS 2017 RÉALISÉS
Solde d'investissement reporté 2016	2 022.82 €	0.00 €
Remboursement d'emprunts (Chap 16)	4 500.42 €	2 810.47 €
Acquisition de matériels techniques, informatiques, de mobiliers, installations techniques (Art 2181 à 2188)	18 782.26 €	5 316.85 €
TOTAL GENERAL	25 305.50 €	8 127.32 €

Les principaux investissements réalisés en 2017, ont été les suivants :

* acquisition de chaises et de parasols pour la résidence de personnes âgées « Georges de Beaurepaire » : 129.85 €

* acquisition d'un revêtement de sol pour le repas des aînés : 5 187.00 €

C) Les recettes d'investissement réalisées

Les principales recettes d'investissement réalisées en 2017 se sont élevées à **5 296.17 €** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

RECETTES	CRÉDITS 2017 PREVUS	CRÉDITS 2017 RÉALISÉS
Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	19 332.53 €	0.00 €
Dotations – FCTVA (Chap 10)	0.00 €	660.39 €
Subventions (Chap 13)	0.00 €	0.00 €
Emprunt prévisionnel (Chap 16)	0.00 €	0.00 €
Affectation excédent de fonctionnement 2015 (Art 1068)	2 022.82 €	2 022.82 €
Autres recettes (Art 165)	3 000.15 €	1 675.90 €
Produits (écritures d'ordre entre section : Chap 040)	950.00 €	937.06 €
TOTAL GENERAL	25 305.50 €	5 296.17 €

La principale recette d'investissement encaissée en 2017, a été la suivante :

- l'encaissement des cautions des locataires entrant à la résidence autonomie pour personnes âgées « Georges de Beaurepaire » à hauteur de 1 675.90 €

D) **Résultat de la section d'investissement 2017**

Résultat de la section d'investissement 2017 (déficit)	-2 831.15 €
Reprise du déficit de l'exercice 2016	-2 022.82 €
Résultat des restes à réaliser 2017 (déficit)	-3 061.60 €
Résultat de la section d'investissement 2017 (besoin de financement)	<u>-7 915.57 €</u>

III. Le résultat de l'exercice budgétaire 2017

Le résultat de l'exercice budgétaire 2016 fait apparaître un excédent disponible de **90 926.88 €**, ainsi obtenu :

Résultat de la section de fonctionnement	98 842.45 € d'excédent
Résultat de la section d'investissement	7 915.57 € de besoin de financement
Excédent disponible après couverture du besoin de financement de la section d'investissement	90 926.88 €

IV. Les principaux ratios

Indicateurs ou ratios financiers	Valeurs CA 2016 pour le CCAS	Valeurs CA 2017 pour le CCAS
Dépenses réelles de fonctionnement / population	55.44 € / Hab	55.04 € / Hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	57.05 € / Hab	62.38 € / Hab
Encours dette / population	0.00 € / Hab	0.00 € / Hab
Capacité d'autofinancement brute (CAF) / population	1.54 € / Hab	7.42 € / Hab
Capacité d'autofinancement nette (CAN) / population	1.54 € / Hab	7.42 € / Hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	22.11 %	22.29 %

V. Etat de la dette du CCAS

Sans objet, l'encours de la dette du CCAS étant inexistant.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Pavilly, le 9 avril 2018.

Le Président

François TIERCE